

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **9^e jour du mois de janvier 2017**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- madame Marie-Christine Fraser, greffière

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2017-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée.

2017-002

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

2017-003

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

2017-004

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016 - BUDGET

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 - Budget, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Un citoyen questionne le Conseil sur l'accessibilité des états financiers de la Corporation de Développement Socioéconomique d'Asbestos.

Un citoyen veut de l'information concernant le projet de relocalisation de l'Écocentre.

2017-005

CLUB OPTIMISTE D'ASBESTOS : PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ VINS ET FROMAGES

Dans le cadre de leurs activités de financement, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos participe à l'activité Vins et Fromages organisée par le Club Optimiste d'Asbestos qui aura lieu le 28 janvier prochain, et ce, par l'achat de quatre (4) billets au coût de 55 \$ chacun, ainsi qu'une commandite de 150 \$ le tout pris à même les fonds du tournoi de golf du maire. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée.

2017-006

PARTICIPATION À LA SOIRÉE-BÉNÉFICE DE LA MAISON DES FAMILLES FAMILL'ACTION

Dans le cadre de la cinquième édition de la soirée « Découverte des talents régionaux », activité de financement organisée par la Maison des Familles Famill'Action, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos octroi un montant de 350 \$ pris à même les fonds du tournoi de golf du maire. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée.

2017-007

PARTICIPATION AU SOUPER-BÉNÉFICE DE LA FONDATION DE L'ÉCOLE LA TOURELLE

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos participe au souper Fondue au profit de la Fondation de l'école la Tourelle qui aura lieu le 11 février 2017 par l'achat de 4 billets au coût de 65 \$ chacun pris à même les fonds du tournoi de golf du maire. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée.

2017-008

ASSOCIATION DES RETRAITÉS D'ASBESTOS INC. – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE DEUX TABLES DE TENNIS DE TABLE

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos accorde une aide financière de 500 \$ à l'Association des retraités d'Asbestos inc. afin de faire l'achat de deux tables de tennis de table. Cette contribution est prise à même les fonds du tournoi de golf du maire et doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée.

2017-009**APPROBATION DES DÉBOURSÉS DE DÉCEMBRE 2016**

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de décembre 2016, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

- Administration municipale	1 465 582,50\$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de décembre 2016:	1 465 582,50\$

Adoptée.

2017-010**RADIATION DE COMPTES (MAUVAISES CRÉANCES 2016)**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu de procéder à la radiation des mauvaises créances ci-dessous détaillées :

TYPES DE CRÉANCES	MONTANT	ANNÉE	RAISON	# CLIENT
Divers	83 800,00 \$	2013	Faillite	# 8026
Divers	20,00 \$	2014	Faillite	# 8551
Matières résiduelles	298,50 \$	2014	Irrécupérable	# 8501
Divers	17 891,26 \$	2012	Faillite	# 8217
Divers	20 119,47 \$	2013	Faillite	# 8217
Divers	18 984,67 \$	2014	Faillite	# 8217
Divers	20 036,69 \$	2015	Faillite	# 8217
Matières résiduelles	480,00 \$	2014	Faillite	# 8217
Divers	20 961,09 \$	2015	Faillite	#7914
Foncière	65 072,65 \$	2012-2016	Faillite	# 6644
Divers	1 077,00 \$	2014-2015	Faillite	# 2409
Divers	39 579,15 \$	2011	Faillite	# 7486

Adoptée.

2017-011**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-255 : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES, TARIFS ET AUTRES REDEVANCES POUR L'ANNÉE 2017**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement numéro 2017-255 décrétant l'imposition des taux de taxes, tarifs et autres redevances pour l'année 2017, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

RÉSULTAT DE LA SOUMISSION : FINANCEMENT D'UN EMPRUNT DE 686 500 \$ PAR BILLETS

La greffière dépose le résultat des soumissions reçues et analysées par le Service de financement municipal du ministère des Finances et de l'Économie pour l'émission de billets, propositions déposées en date du 9 janvier 2017:

Banque Royale du Canada :		
Prix : 100,00000		Coût réel : 2,28000 %
Caisse Desjardins des Sources:		
Prix : 100,00000		Coût réel : 2,49000 %
Financière Banque Nationale inc.:		
Prix : 98,92800		Coût réel : 2,35857 %

Le ministère des Finances et de l'Économie recommande donc l'adjudication de cette offre de financement à la Banque Royale du Canada.

2017-012

ADJUDICATION D'UNE OFFRE DE 686 500 \$ FINANCEMENT PAR BILLETS

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu unanimement que la Ville d'Asbestos accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 18 janvier 2017 au montant de 686 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2000-23, 2001-41 et 2006-110. Ce billet est émis au prix de 100,0000 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

99 000 \$	2,28000 %	18 janvier 2018
101 700 \$	2,28000 %	18 janvier 2019
104 200 \$	2,28000 %	18 janvier 2020
107 100 \$	2,28000 %	18 janvier 2021
274 500 \$	2,28000 %	18 janvier 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée.

2017-013

MODALITÉS DE L'ÉMISSION DE BILLETS POUR LE FINANCEMENT D'UN EMPRUNT DE 686 500 \$

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Asbestos souhaite emprunter par billet un montant total de 686 500 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2006-110	308 800 \$
2000-23	133 400 \$
2001-41	244 300 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 686 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2000-23, 2001-41 et 2006-110 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 18 janvier 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	99 000 \$
2019	101 700 \$
2020	104 200 \$
2021	107 100 \$
2022	110 000 \$ (à payer en 2022)
2022	164 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville d'Asbestos émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 janvier 2017, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéros 2006-100, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

2017-014

ACCÉO SOLUTIONS : SERVICE DE SUPPORT INFORMATIQUE MUNICIPAL - BANQUE D'HEURES POUR 2017

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos veut maintenir une bonne gestion de son réseau informatique;

CONSIDÉRANT l'expertise de l'équipe de techniciens de la firme Acceo Solutions et leur connaissance approfondie des installations informatiques de la Ville d'Asbestos;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'accepter la proposition d'Acceo Solutions pour l'achat d'une banque de 190 heures pour le service de support informatique au cours de l'année 2017, le tout au montant de 20 900 \$ excluant les taxes. À noter que dans le taux horaire de 110 \$, les frais de déplacement sont inclus. La banque d'heures devra être payée à l'avance en un seul versement.

Adoptée.

2017-015

ACCÉO SOLUTIONS : CONTRAT DE SERVICE BUREAU ET INFORMATIQUE POUR L'ÉLECTION DE NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT l'élection municipale qui se tiendra du 5 novembre 2017, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos mandate ACCÉO Solutions pour le service bureau et informatique tel qu'énuméré dans le tableau ci-après et ce pour un montant de 13 813,93 \$ excluant les taxes.



ACCEO Solutions Inc.
2144, rue King Ouest, bureau 240
Sherbrooke (Québec) J1J 2E8
Tél. : (819) 564-4003
Télex : (819) 564-0868 ou 1(877) 868-5334

PROPOSITION

75, rue Queen, bureau 6100
Montréal (Québec) H3C 2N6
Tél. : (514) 868-0333
Télex : (514) 868-5334 ou 1(877) 868-5334

Nom:	Ville d'asbestos	Téléphone:	Client (819) 879-7171
Adresse:	185, rue du Roi Asbestos, Québec, J1T 1S4	Télécopieur:	(819) 879-2343
À l'attention de:	Marie-Christine Fraser	courriel :	greffe@ville.asbestos.qc.ca

Article	Quantité	Description	Prix unitaire	Montant
Proposition budgétaire - Élection générale 2017				
	5600	Électeurs		
	3000	Adresses		
A	1	SERVICE-BUREAU		
		Confection et traitement de la liste électorale	3 100,00 \$	3 100,00 \$
A.1		Avis d'inscription et cartes de rappel (Combinés)	1 247,27 \$	1 247,27 \$
A.2	39200	Confection et impression des bulletins de vote	3 042,34 \$	3 042,34 \$
B	1	COMMISSION DE RÉVISION INFORMATISÉE (CRI)	1 249,00 \$	1 249,00 \$
		Équipement - Commission de révision (Portable + imprimante)		
C	1	LISTE ÉLECTORALE INFORMATISÉE À L'ACCUEIL	3 376,32 \$	3 376,32 \$
	1	Équipement - BVA (Portable + imprimante + lecteur code à barre)		
	1	Équipement - BVO (Portable + imprimante + lecteur code à barre)		
D	1	RÉSULTAT DU VOTE	1 424,00 \$	1 424,00 \$
		Compilation, affichage et impression des résultats		
E	1	PORTAIL ÉLECTEUR	375,00 \$	375,00 \$
		Portail WEB		
F	1	Option		
		Tous les modules d'acceo sont flexibles et adaptables.		
		- Les frais de déplacement sont en sus et sont calculés en fonction de la distance réelle parcourue		
		- Tous les frais d'impression sont chargés selon la quantité réelle		
		- Frais de postes en sus		
		Ceci constitue une offre budgétaire uniquement. Pour toute proposition officielle ou pour connaître les autres options disponibles, veuillez contacter notre représentant aux ventes internes.		
TRANSPORT ET SÉJOUR : APPLICABLES EN SUS			Sous-total :	13 813,93 \$
			TPS 5 % :	690,70 \$
			TVQ 9,975 % :	1 377,94 \$
			TOTAL	15 882,56 \$

Adoptée.

2017-016

ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION DES RÉUNIONS ET DOCUMENTS

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition d'un logiciel de gestion des réunions (BeeON Conseil sans papier) auprès de la Firme ICO Technologies pour un montant de 7 830 \$ excluant les taxes.

Adoptée.

2017-017

CONTRIBUTION 2017 AU CENTRE RÉCRÉATIF D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est partenaire du Centre récréatif d'Asbestos (Aréna Connie Dion) avec la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la décision de la Commission municipale du Québec de ne pas accorder l'exemption des taxes foncières au Centre récréatif d'Asbestos, ce dernier doit payer des taxes municipales;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos entend remettre en subvention au Centre récréatif d'Asbestos le fruit des taxes municipales provenant de l'aréna;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Contribution de la Ville d'Asbestos pour l'année 2017 au Centre récréatif d'Asbestos soit de 142 500 \$ et déboursé de la façon suivante :

Janvier : 67 500 \$

Avril : 25 000 \$

Juin : 50 000 \$

QUE la Ville d'Asbestos remettre en subvention au Centre récréatif, 100 % des taxes municipales provenant de l'aréna.

Adoptée.

2017-018

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – NOMINATION D'UN PROCUREUR À LA COUR MUNICIPALE D'ASBESTOS

La Ville d'Asbestos ayant été en appel d'offres sur invitation afin de nommer un procureur à la Cour municipale d'Asbestos pour ce qui est des dossiers de la Ville d'Asbestos ainsi que ceux du Directeur des Poursuites Criminelles et Pénales, il est proposé par la conseillère Nicole Forges, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos mandate la firme Monty Sylvestre, plus bas soumissionnaire, et nomme Me Raphaël Garneau-Bédard à titre de procureur de la Ville d'Asbestos à la Cour municipale.

Adoptée.

2017-019

CONTRIBUTION 2017 À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville remettre à la Corporation de développement socioéconomique un montant 125 000 \$ à titre de contribution pour l'année 2017 et déboursé de la façon suivante :

Janvier : 40 000 \$

Avril : 42 500 \$

Juin : 42 500 \$

Adoptée.

2017-020**APPROBATION DU BUDGET 2017 ET RECONNAISSANCE DU DÉFICIT 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Suite au dépôt des prévisions budgétaires 2017 pour l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Asbestos au montant de 1 101 399 \$ et à l'étude de ces dernières par le Conseil municipal, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit et appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'approuver le budget 2017. De ce fait, il est également résolu que la Ville d'Asbestos verse un montant de 110 140 \$ équivalant à 10 % du déficit d'exploitation pour l'année 2017.

Adoptée.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT FIXANT LE MONTANT MAXIMAL DE DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (LRQ, c.10.1) POUR L'ANNÉE 2017

Le conseiller Pierre Benoit donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer à l'adoption, un règlement fixant le montant maximal de dépenses relatives à la loi sur les immeubles industriels municipaux. Chacun des membres du Conseil recevra copie du règlement préalablement à son adoption et une dispense de lecture lors de son adoption est demandée.

2017-021**VILLE D'ASBESTOS CONTRE ENTREPRISE C. BERNIER INC. (PIEUX VISTECH – CENTRE DU QUÉBEC) ET ANDRÉ CAMPEAU – ENTENTE HORS COUR**

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires intentées dans le dossier 450-17-005706-156;

CONSIDÉRANT que Entreprises C. Bernier inc. (Vistech Centre du Québec) et monsieur André Campeau acceptent de verser la somme de 65 000 \$ à la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT les frais, inconvénients et risques d'un procès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos accepte la transaction-quittance proposée dans ledit dossier 450-17-005706-156;

De mandater le directeur général, pour signer tous les documents nécessaires au règlement hors Cour intervenu.

Adoptée.

2017-022**CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ÉDITION 2017 DU FESTIVAL DES GOURMANDS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos appuie financièrement et techniquement le Festival des Gourmands depuis ses débuts;

CONSIDÉRANT QUE le Festival des Gourmands est le principal évènement populaire dans la Ville d'Asbestos et sa région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos contribue à l'édition 2017 du Festival des Gourmands en octroyant un montant de 43 220 \$ et qu'il n'y ait pas de contribution en main-d'œuvre ni en équipements.

De plus, il est résolu que la Ville d'Asbestos se porte caution pour un montant de 30 000 \$ représentant le total des prix pour les tirages à être faits. Le Conseil municipal donne aussi son autorisation à l'ensemble des demandes de permis nécessaires à la tenue de l'édition 2017 du Festival des Gourmands.

Adoptée.

2017-023

HYDRO-QUÉBEC – CONSENTEMENT DE LA VILLE D'ASBESTOS POUR SERVITUDE DE LIGNE ÉLECTRIQUE 600 KV – SECTEUR SAINT-BARNABÉ

CONSIDÉRANT la demande de consentement municipal adressé à la Ville d'Asbestos par Hydro-Québec le 22 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que cette demande de consentement vise un projet de desserte de bâtiment existant sur le site de Mine Jeffrey via la route 255;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos donne et accorde à Hydro-Québec et à Bell Canada, une option d'acquérir des droits réels et perpétuels de servitude sur une parcelle de terrain du lot 5 866 67.

QUE cette option de servitude est irrévocable pour une durée de vingt-quatre (24) mois, à compter de la date des présentes.

La Ville autorise monsieur Georges-André Gagné, directeur général, à signer tout document relatif à cette servitude.

Adoptée.

2017-024

NOMINATION D'UN PROCUREUR AUX POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES POUR L'ENTENTE RELATIVE À LA POURSUITE DE CERTAINES INFRACTIONS PÉNALES À LA COUR MUNICIPALE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT la nomination de Me Raphael Garneau-Bédard à titre de procureur en charge des dossiers de la Ville d'Asbestos à la Cour municipale d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a la charge des dossiers du Directeur des poursuites criminelles et pénales dans le cadre de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales à la Cour municipale d'Asbestos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos nomme Me Raphaël Garneau-Bédard à titre de Procureur aux poursuites criminelles et pénales à la Cour municipale d'Asbestos. Qu'une copie de cette résolution soit transmise au Bureau des Affaires pénales du Directeur des poursuites criminelles et pénales.

Adoptée.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 758 000 \$

Le conseiller Serge Boislard donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer à l'adoption un règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 758 000 \$. Chacun des membres du Conseil recevra copie du règlement préalablement à son adoption et une dispense de lecture lors de son adoption est demandée.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURS D'UNE PARTIE DE LA 1^{re} AVENUE ET DE LA RUE OLIVIER

Le conseiller Jean Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer à l'adoption du règlement décrétant un règlement d'emprunt pour des travaux de réfection majeurs d'une partie de la 1^{re} Avenue et de la rue Olivier. Chacun des membres du Conseil recevra copie du règlement préalablement à son adoption et une dispense de lecture lors de son adoption est demandée.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURS DE LA RUE NOTRE-DAME

Le conseiller Alain Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer à l'adoption du règlement décrétant un règlement d'emprunt pour des travaux de réfection majeurs de la rue Notre-Dame. Chacun des membres du Conseil recevra copie du règlement préalablement à son adoption et une dispense de lecture lors de son adoption est demandée.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURS DE LA RUE SAINT-JOSEPH

La conseillère Nicole Forgues donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, elle proposera ou fera proposer à l'adoption un règlement décrétant un règlement d'emprunt pour des travaux de réfection majeurs de la rue Saint-Joseph. Chacun des membres du Conseil recevra copie du règlement préalablement à son adoption et une dispense de lecture lors de son adoption est demandée.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE DÉSHYDRATATION À L'USINE D'ÉPURATION

Le conseiller Pierre Benoit donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer à l'adoption un règlement décrétant un règlement d'emprunt pour le remplacement du système de déshydratation à l'usine d'épuration. Chacun des membres du Conseil recevra copie du règlement préalablement à son adoption et une dispense de lecture lors de son adoption est demandée.

2017-025

PAIEMENT RUE LAURIER – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 ET RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos approuve le décompte progressif numéro 2 au montant de 184 665,47 \$ incluant la libération de la retenue de 5 % pour la réception provisoire des ouvrages par la compagnie T.G.C. inc. dans le cadre de la réfection de la rue Laurier.

Adoptée.

2017-026

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS : AUDIT QUINQUENNAL À L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos doit procéder à un audit quinquennal à son usine de production d'eau potable au plus tard le 8 mars 2017 conformément au Règlement sur la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT les offres de services déposées par François Poulin, ingénieur et la firme Les services EXP inc;

il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos mandate monsieur François Poulin, ingénieur, afin de procéder à l'audit quinquennal selon les obligations mentionnées à l'article 53.2 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, produire le rapport technique selon le modèle proposé par le MDDELCC et déposer le rapport au plus tard le 1^{er} mars 2017, et ce pour un montant en honoraires professionnels de 6 800 \$ avant taxes.

Adoptée.

2017-027

EMBAUCHE DE DEUX OPÉRATEURS DE MACHINERIE LOURDE

CONSIDÉRANT le départ en 2016 de deux employés du service des Travaux public;

CONSIDÉRANT que la Ville est allée en appel de candidatures afin de combler deux postes d'opérateurs de machinerie lourde;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Forges, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos embauche les employés suivants à titre d'opérateur de machinerie lourde, et ce aux conditions prévues à la Convention collective des employés de la Ville d'Asbestos

Nom	Date d'embauche
Jonathan Roy	9 janvier 2017
Denis Vigneux	16 janvier 2017

Adoptée.

2017-028**ENGAGEMENT DU PERSONNEL D'APPOINT POUR LA SESSION HIVER - PRINTEMPS 2017 DU SERVICE DES LOISIRS**

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'autoriser l'engagement du personnel d'appoint du Service des loisirs de la Ville d'Asbestos pour la tenue des sessions d'activités de l'hiver et du printemps 2017 comme suit :

Nom	Poste	Tarif
Lory Boisvert	Assistant sauveteur (SN)	14,00 \$
	Sauveteur national à charge	16,50 \$
	Moniteur	17,50 \$
Héloïse Dupont	Assistant sauveteur (SN)	14,00 \$
	Sauveteur national à charge	16,50 \$
Audrey Champagne	Préposée à l'accueil	10,75 \$
	Assistant sauveteur (croix de bronze)	13,00 \$
	Moniteur	15,00 \$
Simon Lux-Gélinas	Préposé à l'accueil	10,75 \$
	Assistant sauveteur (croix de bronze)	13,00 \$
	Moniteur	15,00 \$
Megan Côté	Préposé à l'accueil	10,75 \$
	Assistant sauveteur (croix de bronze)	13,00 \$
	Moniteur	15,00 \$
Carolane St-Cyr	Assistant sauveteur (SN)	14,00 \$
	Moniteur	15,00 \$
	Sauveteur national à charge	16,50 \$
Edward Boisvert	Préposé à l'accueil	10,75 \$
	Assistant sauveteur (croix de bronze)	13,00 \$
	Assistant sauveteur (SN)	14,00 \$
	Moniteur	15,00 \$
Coralie Roy	Sauveteur national à charge	16,50 \$
	Moniteur	17,50 \$
Pascal Roy	Badminton	15,00 \$

Adoptée.

2017-029**SUPPORT FINANCIER 2017 : HARMONIE D'ASBESTOS**

CONSIDÉRANT la demande de support financier de la part de l'Harmonie d'Asbestos pour l'année 2017, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos remette un montant 4 800 \$ à l'organisme afin que celle-ci poursuive sa mission et maintienne la qualité de ses activités

Adoptée.

2017-030**SUPPORT FINANCIER 2017 : LA SOURCE D'ARTS**

CONSIDÉRANT la demande de support financier de la part de la Source d'Arts pour l'année 2017, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos remette un montant de 4 500 \$ à l'organisme afin de lui permettre de restructurer ses activités.

Adoptée.

RAPPORT MENSUEL D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Le Conseil prend connaissance du rapport pour le mois de décembre 2016 préparé par le Service d'inspection, qui se détaille comme suit :

	NOMBRE DE PERMIS	VALEUR DÉCLARÉE	CUMULATIF
Janvier 2016	9	839 500,00 \$	839 500,00 \$
Février 2016	10	119 000,00 \$	958 500,00 \$
Mars 2016	20	338 500,00 \$	1 297 000,00 \$
Avril 2016	33	227 100,00 \$	1 524 100,00 \$
Mai 2016	72	308 900,00 \$	1 833 000,00 \$
Juin 2016	47	1 047 560,00 \$	2 880 560,00 \$
Juillet 2016	35	270 800,00 \$	3 151 360,00 \$
Août 2016	52	446 000,00 \$	3 597 360,00 \$
Septembre 2016	55	674 200,00 \$	4 271 560,00 \$
Octobre 2016	38	674 000,00 \$	4 945 560,00 \$
Novembre 2016	13	633 100,00 \$	5 578 660,00 \$
Décembre 2016	5	87 000,00 \$	5 665 660,00 \$

2017-031

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES 2016-034 POUR L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées sur le SEAO pour l'enfouissement des déchets pour les années 2017-2018 et 2019. Un seul soumissionnaire a déposé une offre soit :

Entreprise	Coût par tonne métrique (excluant les taxes applicables et redevances)
Waste management	52,00 \$

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'octroyer le contrat à Waste Management selon les modalités prévues dans l'offre déposée.

Adoptée.

2017-032

MANDAT À LA FIRME TERRAPEX POUR DEMANDE DE SUBVENTION POUR DÉCONTAMINATION

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire faire décontaminer les lots 3 170 479, 3 170 477, 3 170 367 et une parties des lots 3 170 386, 3 192 493 et 3 170 473;

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire une demande de subvention auprès du Fonds Municipal Vert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos mandate la firme Terrapex afin de préparer et présenter une demande de subvention auprès du Fonds Municipal Vert pour la décontamination des lots mentionnés en préambule et ce pour un montant de 6 500 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Un citoyen pose des questions sur le permis de dépôt de neige sur la 1^{re} Avenue inclus dans le règlement de taxation 2017.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La conseillère Nathalie Durocher informe l'assemblée des prochaines activités qui se tiendront à la bibliothèque municipale d'Asbestos.

Le conseiller Serge Boislard invite les citoyens à consulter la page Facebook « Notre héritage minier ».

Le conseiller Pierre Benoit invite les citoyens à profiter des infrastructures de loisirs offertes pour la pratique des sports d'hiver.

2017-033

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues que la présente séance soit levée à compter de 20 h 22.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

/al